

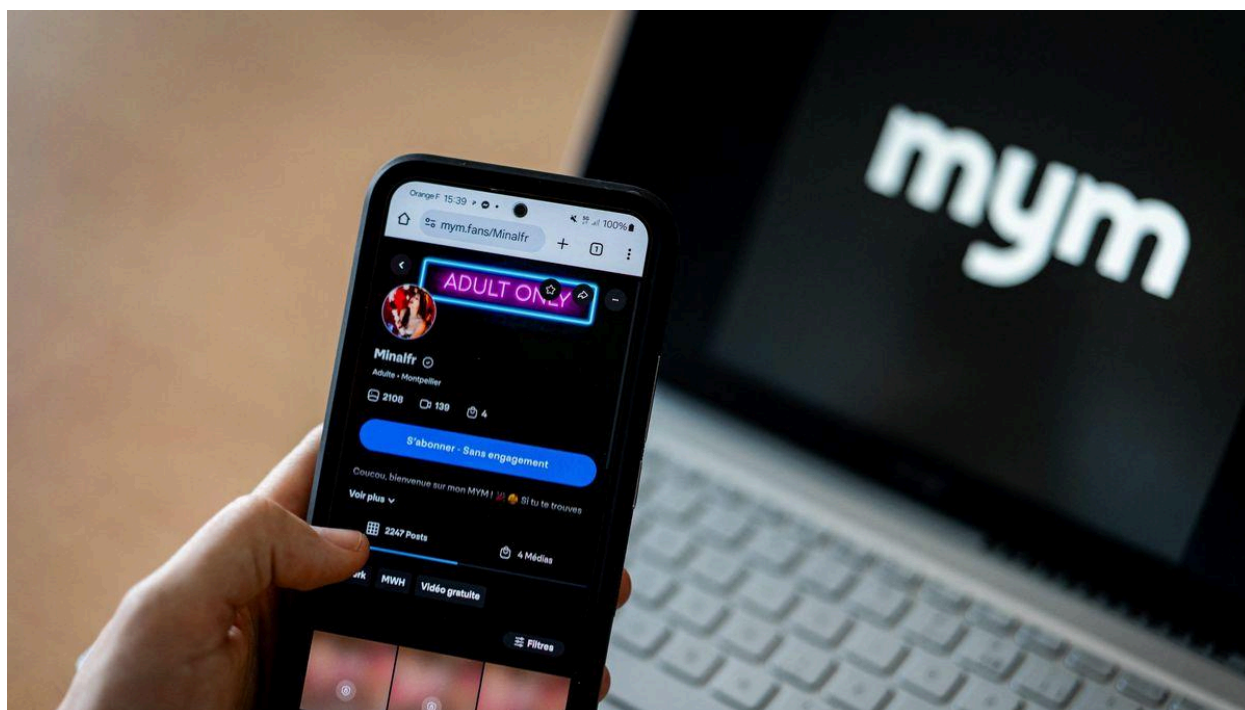
# OnlyFans, proxénétisme 2.0 ?

Enquête d'Eva Sourdin & Marius Laversanne

**Sur les plateformes comme OnlyFans ou MYM, des milliers de modèles vendent à leurs abonnés des photos et vidéos à caractères sexuels. Autour d'elles s'est construite une véritable industrie : celle des agences. Visibilité, gestion des messageries privées, stratégie marketing... Ces intermédiaires prospèrent dans un flou juridique. Enquête sur un système qui se développe à l'abri des sanctions.**

Depuis quelques années, des sites de contenus privés comme OnlyFans ont profondément transformé la monétisation des photos intimes. Les modèles peuvent y publier du contenu accessible uniquement via un abonnement. Les utilisateurs paient pour voir des photos, des vidéos ou échanger des messages privés à caractère sexuel. Autour de cette économie s'est développé un écosystème d'intermédiaires : les agences de management Only Fans. Leur rôle dépasse souvent la simple communication. Certaines s'occupent de la promotion sur les réseaux sociaux, d'autres rédigent les messages envoyés aux abonnés ou gèrent les offres commerciales. En échange, elles prélèvent une commission allant jusqu'à 60% des revenus générés.

Au commencement de notre enquête, nous cherchions à contacter des managers afin de comprendre comment ils travaillaient et parvenaient à éviter toute sanction juridique. Face à l'absence de réponse, nous nous sommes tournés vers Discord. Ce site de discussion en ligne permet de créer des forums pour échanger sur des sujets précis. À l'aide de la barre de recherche,



nous utilisons les mots-clés “OFM” et “Only Fan Management”. Quatre canaux nous sont proposés. Nous choisissons d’intégrer le plus important d’entre eux : OFM France, comptant 6800 membres.

## **Les coulisses des “agences”**

*“Tu peux trouver les modèles ici [market-model]”*. Ce message apparaît dans un canal Discord consacré aux agences qui gèrent ces comptes pour adultes. Pour y accéder, rien de sorcier, quelques messages privés ont suffi. Les liens circulent très facilement sur les réseaux sociaux. Une fois à l’intérieur, les échanges ressemblent à une place de marché. Chacun y fait ses courses. Des documents circulent : des fiches de présentation de modèles détaillant l’âge, l’origine, la couleur de cheveux, parfois même les mensurations, allant jusqu’au modèle de smartphone. Certaines annonces évoquent aussi la *“vente de modèle”* à d’autres agences. Une publication repérée lors de notre enquête décrit ainsi une modèle, avec en pièce jointe, une photo dénudée : *“22 ans, blonde, origine : France, disponible toute la journée. Commission agence : 30 %. Smartphone : Iphone 12.”* Une fois le message posté, les membres de la discussion réagissent. Tout à coup, la mention *“Vendue”* apparaît : quelqu’un vient d’acheter le modèle pour son agence. Les discussions portent aussi sur les stratégies pour augmenter les revenus : fréquence de post, types de publications les plus rentables, ou encore techniques pour inciter les abonnés à acheter des contenus privés. Dans ces espaces numériques, les agences se présentent comme de simples structures de marketing digital. Leur promesse : permettre aux modèles de gagner davantage. À cela s’ajoute la vente de formations pour “managers Only Fans”, qui constitue une autre source de revenus.

## ***“ J’avais l’impression d’être devenue un produit ”***

Cléa (pseudonyme), 23 ans, publie du contenu sur MYM depuis deux ans. Elle a rejoint une agence après plusieurs mois passés à gérer seule son compte. *“Au début, je faisais tout moi-même : les photos, les vidéos, les messages. C’était très chronophage.”* L’agence lui propose alors un accompagnement complet : stratégie marketing, gestion des abonnés et promotion sur les réseaux sociaux. *“Depuis que je suis avec eux, je gagne plus d’argent, reconnaît-elle. Mais l’agence prend 30 %.”* Une partie des interactions avec les abonnés est désormais gérée par des employés de l’agence. *“Parfois ce sont eux qui répondent aux messages à ma place”*, explique-t-elle.

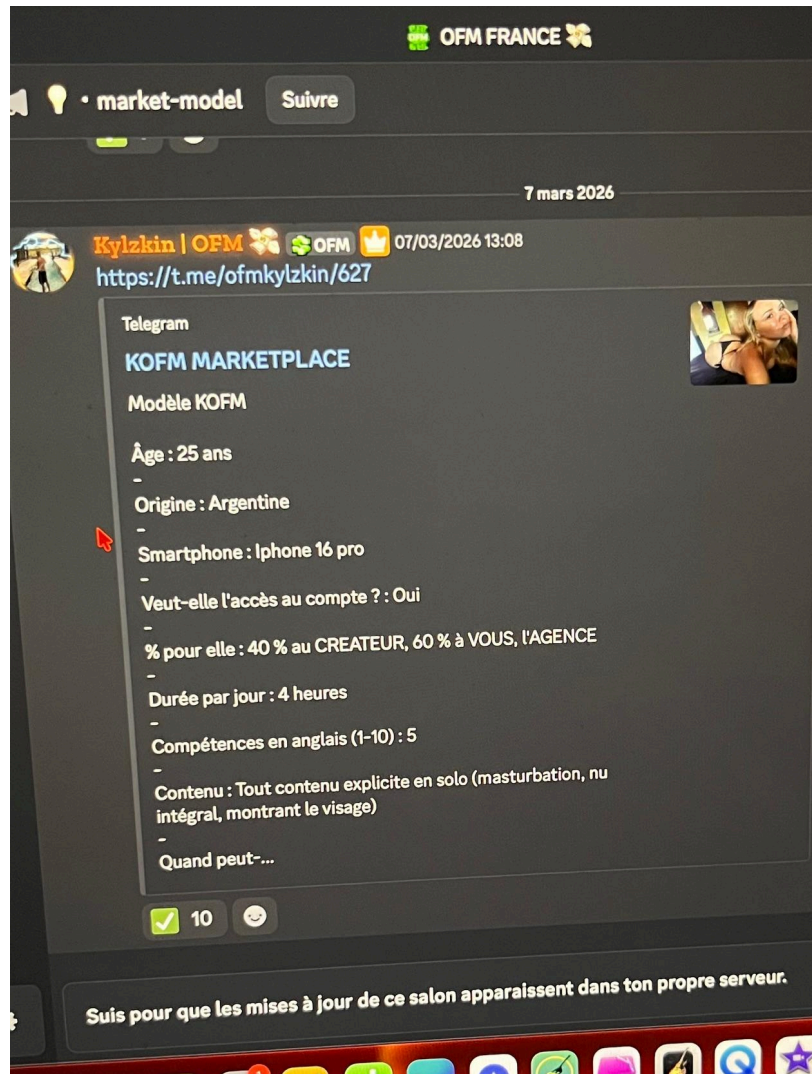
*“Le chatting”*. Voilà comment est appelée cette activité. Elle consiste à converser avec les abonnés sur les plateformes, au nom du modèle. C’est le moteur principal de monétisation : il représente 70 à 90 % des revenus d’un compte qu’ils jugent *“bien géré”*.

Emy (pseudonyme), 25 ans, a également travaillé avec une agence. Elle raconte avoir été contactée via Instagram par une structure promettant de “booster” son compte OnlyFans. *“Au début ça semblait très professionnel. Ils parlaient stratégie pour booster mon compte...”* Mais au fil du temps, les demandes deviennent plus insistantes. *“Ils me poussaient à faire un contenu*

*plus explicite parce que ça rapporte plus.” La commission demandée atteint 40 % des revenus. Elle décide finalement de quitter l’agence. “J’avais l’impression d’être devenue un produit.”*

## Le plan juridique en zone grise

Ce système soulève une question centrale : ces agences tirent-elles profit d’une forme de prostitution ? En France, la prostitution n’est pas illégale. Mais certaines pratiques sont interdites. Le proxénétisme, notamment, consiste à tirer profit de la prostitution d’autrui. Pour comprendre comment ces agences échappent aujourd’hui à cette qualification, nous avons interrogé Stéphane Cantero, procureur de la République. *“La prostitution est légale sauf racolage sur la voie publique, explique-t-il. Mais ce qui est formellement interdit, c’est de tirer profit par tout moyen de la prostitution de quelqu’un.”* Pour l’instant, les contenus sexuels vendus en ligne échappent à cette définition. *“Le fait de faire des vidéos à distance sans contact physique n’est pas considéré comme de la prostitution, même s’il y a un échange d’argent entre le modèle et le client”* ajoute le magistrat.



La qualification pourrait toutefois évoluer. Selon lui, la jurisprudence de la Cour de cassation pourrait un jour modifier l’interprétation du droit. *“Face à un phénomène d’ampleur, elle pourrait considérer cela comme de la prostitution, malgré la distance.”* Dans ce cas, les conséquences seraient importantes. Les plateformes et les agences qui prélèvent une commission pourraient être poursuivies pour proxénétisme. Pour l’instant, aucune décision de ce type n’a encore été rendue à sa connaissance. Stéphane Cantero évoque néanmoins une autre possibilité juridique : le recel. Il consiste à profiter du produit d’un crime ou d’un délit. Une hypothèse serait de considérer certaines vidéos visibles publiquement comme des exhibitions sexuelles. Si

Internet était reconnu comme une forme d'espace public, ces contenus pourraient constituer une infraction. Les plateformes ou les agences qui en tirent profit pourraient alors être poursuivies pour recel. Cette piste reste encore théorique, mais elle illustre les difficultés du droit face aux mutations numériques.

## **Une nouvelle ère de la prostitution**

Pour comprendre comment ces plateformes s'inscrivent dans l'évolution du phénomène prostitutionnel, nous avons échangé avec Aloïse Quesne, maître de conférences et universitaire spécialiste de droit pénal. Elle travaille sur les transformations de la prostitution à l'ère du numérique.

Selon elle, la prostitution traditionnelle, celle que l'on associe à la rue ou aux lieux de rencontre physiques, n'a pas disparu. Mais elle est aujourd'hui largement concurrencée par des formes numériques, parfois beaucoup plus discrètes. *“Internet a profondément transformé les modalités de la prostitution”,* explique-t-elle. *“Les rencontres ne se font plus nécessairement dans l'espace public. Elles passent désormais par des plateformes, des forums, des réseaux sociaux ou des messageries privées.”* Ce basculement a donné naissance à ce que certains chercheurs qualifient de cyberprostitution. Dans ce modèle, les échanges peuvent se faire entièrement en ligne : photos, vidéos, performances sexuelles à distance ou conversations intimes payantes. Pour la juriste, cette évolution participe à une transformation plus large : la marchandisation numérique du corps humain.

Internet offre plusieurs avantages aux acteurs de ce marché : l'anonymat, la rapidité de diffusion et la possibilité de toucher un public plus large. *“Le numérique permet d'organiser ces échanges de manière plus discrète”,* explique l'universitaire. *“Les contacts peuvent être pris en quelques minutes, sans exposition dans l'espace public.”* Cette transformation rend également les pratiques beaucoup plus mobiles et difficiles à contrôler pour les autorités. Un autre argument régulièrement mentionné est la plus grande sécurité pour les modèles. À distance, elles sont protégées d'éventuelles agressions dont elles pourraient être victimes.

## **Le “cyber-proxénétisme”**

Cette évolution concerne aussi les intermédiaires. Là où le proxénète était historiquement associé à une présence physique auprès de la personne prostituée, les nouvelles technologies permettent désormais d'exercer cette activité entièrement à distance. La juriste parle alors de cyber-proxénétisme. *“Les intermédiaires peuvent aujourd'hui gérer des annonces, promouvoir des profils ou organiser des rencontres sans jamais rencontrer les personnes concernées”,* explique-t-elle. Dans certains cas, ils se contentent de gérer la visibilité en ligne, les contacts avec les clients ou la logistique numérique. Cette évolution n'est pas sans rappeler le fonctionnement de certaines agences sur les plateformes de contenus pour adultes. Dans les serveurs Discord infiltrés lors de notre enquête, plusieurs agences proposent précisément ce type

de services : promotion des profils, gestion des messages ou optimisation des revenus. La frontière entre marketing numérique et exploitation économique de la sexualité devient alors particulièrement floue.

Pour la juriste, cette mutation pose une question centrale au droit : comment qualifier juridiquement ces nouvelles formes d'échanges sexuels monétisés ? Les textes pénaux ont été conçus pour encadrer des pratiques impliquant un contact physique direct entre deux personnes. *“Les catégories juridiques existantes ne correspondent pas toujours à ces nouvelles pratiques”*, explique-t-elle. *“Le droit est confronté à des situations hybrides où la sexualité devient un produit numérique.”* C'est précisément ce flou qui permet aujourd'hui à certains acteurs d'évoluer dans une zone grise juridique.

## **Un marché sans régulation**

Sur les serveurs Discord, certaines agences affirment gérer plusieurs dizaines de comptes simultanément. Les recruteurs promettent régulièrement aux nouvelles arrivantes de *“tripler leurs gains”* grâce à leurs méthodes. Pour Stéphane Cantero, cette situation illustre un phénomène plus large. *“C'est la libéralisation totale, le libre marché sans aucune régulation”* observe-t-il. Le magistrat souligne également la visibilité de ces réseaux. *“Ils ne se cachent même pas. Les canaux sont accessibles à tous. Cela montre qu'ils savent qu'ils ne risquent pratiquement rien aujourd'hui.”* À mesure que les plateformes de contenus pour adultes se développent, la question de leur encadrement juridique devient de plus en plus pressante. Entre travail indépendant, économie numérique et exploitation potentielle de l'image sexuelle, les agences OnlyFans et MYM évoluent aujourd'hui dans une zone grise du droit.

Pour l'instant, les intermédiaires semblent convaincus de leur impunité. Sur Discord, certains recruteurs publient leurs annonces sans se cacher et échangent librement avec des centaines d'utilisateurs. Une assurance qui tient peut-être à une certitude : le droit avance souvent moins vite que les innovations numériques. À mesure que l'économie du contenu sexuel en ligne se développe, la question devient de plus en plus pressante : le proxénétisme peut-il exister à distance ? Si la justice venait un jour à répondre positivement, tout un pan de l'industrie du contenu pour adultes pourrait se retrouver brutalement dans l'illégalité.